

## INTRODUCTION



Avec mon admiration  
et ma reconnaissance,  
A Madame Perrier et A. Lavabre  
A la mémoire de M.T. Personnaz  
*"qui ont été des agents  
du développement paysan  
avant beaucoup d'autres..."*  
Je dédie ce livre.

T A B L E   D E S   M A T I E R E S

INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : POURQUOI UNE ORGANISATION D'ETUDES AGRICOLES PAR CORRESPONDANCE À ANGERS EN 1927 ?	
1.1. POUR UNE AGRICULTURE DE PETITS EXPLOITANTS : ETAT ET SYNDICALISME	
1.11. Une agriculture "artisanale" retardée dans son évolution .....	11
1.12. Les insuffisances d'une politique d'enseignement agricole parcimonieuse .....	17
1.13. Des oeuvres d'enseignement agricole sous toutes les formes par les Syndicats Agricoles .....	25
1.2. LE COURANT CATHOLIQUE ET SON ROLE MOTEUR DANS LE MONDE AGRICOLE	
1.21. Le Mouvement Social Catholique : A.C.J.F., Semaines Sociales, Semaines Rurales, Action Populaire .....	32
1.22. Les Jésuites et l'éducation des jeunes : quelle place pour l'enseignement agricole ? .....	45
. Deux "facultés agricoles" Purpan et Angers ..	45
. Les E.A.C. de Purpan .....	49
1.23. Un même fondateur pour le C.E.R.C.A. et la J.A.C. : Le Père FOREAU .....	54

## CHAPITRE 2 : LE CHOIX D'UNE METHODE DE TRAVAIL

2.1. DEUX INFORMATEURS PRIVILEGIES : LE BULLETIN MENSUEL "CERCA" ET LA REVUE DES ANCIENS "ELITES" COMME BASE DE NOTRE CORPUS .....	61
2.11. Repérage a posteriori des rubriques du Bulletin "CERCA" et de la revue "ELITES" .....	67
2.12. Le Bulletin Mensuel "CERCA" : Caractéristiques du "contenant" .....	68
2.13. Grille d'analyse des Bulletins Mensuels "CERCA" .....	72
2.14. La revue des Anciens : "ELITES" .....	76
2.15. Grille simplifiée pour l'analyse de la revue "ELITES" .....	79
2.2. QUELLE UTILISATION ALLIIONS-NOUS FAIRE DE LA GRILLE D'ANALYSE DU B.M. "CERCA" ? .....	8
2.21. Première direction de recherche : Le calcul de la surface rédactionnelle .....	82
2.22. Deuxième direction de recherche : L'analyse thématique a posteriori de la rubrique "Le mot du Directeur" .....	82
2.23. Troisième direction de recherche : Les contenus de Sociologie ou "Enseignement social" .....	83

## CHAPITRE 3 : LES ELEVES DU CERCA, STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT, METHODES

3.1. CE QUE LE CALCUL DE LA SURFACE REDACTIONNELLE DES RUBRIQUES DU B.M. ET LEUR OBSERVATION NOUS REVELENT DES CARACTERISTIQUES CERCA .....	87
---	----

3.2.	LA SECTION "PAYSANS", UN FILIERE "LOURDE" POUR UNE POPULATION MAJORITAIRE .....	100
3.3.	L'"APPRENTISSAGE", UN NIVEAU POUR LA MASSE DES JEUNES OBLIGES A SE FORMER .....	107
3.4.	LE COURS DE PERFECTIONNEMENT, UN PASSAGE OBLIGE POUR FAIRE PARTIE DE L'ELITE PAYSANNE .....	109
3.5.	LE PALMARES COMME STIMULANT DE MOTIVATION .....	113
3.6.	EN MARGE DE TOUTE LEGISLATION SUR LE TERRAIN DES SYNDICATS : "UNE STRUCTURE PRIMAIRE DIFFUSANT UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS UN ESPRIT SUPERIEUR".....	119
3.7.	AU POINT NEVRALGIQUE DE LA METHODE : LES MONITEURS .....	129
CHAPITRE 4 : REPRESENTATION DE L'EDUCABILITE DE L'ELEVE D'APRES LE "MOT DU DIRECTEUR"		
4.1.	LE "MOT DU DIRECTEUR" ET SES GRANDS THEMES .....	136
4.2.	PREMIER THEME ; L'ELEVE : LES DIMENSIONS DE SON EDUCABILITE .....	147
4.3.	Un TRAVAIL personnel soutenu, où trouve à s'investir une INTELLIGENCE "native" .....	149
4.31.	Un travail personnel soutenu .....	149
4.32.	Une INTELLIGENCE "native" qui s'investit pleinement dans le travail scolaire et professionnel .....	151
4.4.	LA MOTIVATION DES ELEVES : "Une intense soif d'apprendre, génératrice de l'expansion du CERCA"	157
4.5.	UNE RELATION PEDAGOGIQUE D'ENCOURAGEMENT : moteur de la motivation des élèves .....	160
4.6.	LE MILIEU SOCIO-CULTUREL : Handicap ou tremplin pour la formation ? .....	164

4.61. Les conditions matérielles de travail sont souvent défavorables .....	164
4.62 Des conditions psychologiques et culturelles difficiles .....	167
4.63. CERCA et JAC : concurrence ou complémentarité	169

CHAPITRE 5 : PREMIERE FINALITE DU CERCA : L'HOMME  
QU'IL VEUT EDUQUER : "UNE VERITABLE ELITE  
RURALE" d'après le mot du Directeur

5.1. "Soyez des ELITES"... "Devenez des CHEFS".....	175
5.2. UNE ELITE DE L'ESPRIT : "Les plus compétents en agriculture" .....	179
5.3. UNE ELITE DU COEUR ET DU CARACTERE .....	183
5.31. "La trempe du caractère" .....	185
5.32. La droiture et l'honnêteté .....	186
5.33. Le dévouement à la cause paysanne .....	187
5.34. Justice et charité .....	192
5.4. LA REFERENCE CHRETIENNE DE L'ELITE RURALE .....	194
CONCLUSION : L'HOMME SELON L'ESPRIT DU CERCA .....	201

CHAPITRE 6 : QUELLE REPRESENTATION DE LA PAYSANNERIE  
ET DE SON RAPPORT AUX AUTRES ENTITES DU  
CORPS SOCIAL apparaît dans le mot du  
Directeur ?

6.1. LES VALEURS PAYSANNES : Un patrimoine à faire valoir .....	207
6.2. PAYSANNERIE ET NATION : "Refaire la France".....	212

6.3.	LES POUVOIRS PUBLICS ET LA PAYSANNERIE : "des citoyens de seconde zone" ? .....	215
6.4.	PAYSANS ET CITADINS : des antagonismes difficiles à surmonter .....	218
6.5.	AVEC LES AUTRES PROFESSIONS : des conflits d'intérêts .....	223
6.6.	LES PROBLEMES ET LES SOUFFRANCES DE LA PAYSAN- NERIE .....	225
6.7.	SES FAIBLESSES ET SES "DEFICITS" : "masse amorphe" .....	232

CHAPITRE 7 : DEUXIEME FINALITE : L'ACTION PROFESSION-  
NELLE AGRICOLE : ORGANISATION ET PROGRES  
DE L'AGRICULTURE

7.1.	"OPERER LE REDRESSEMENT nécessaire" .....	238
7.2.	LA VICTOIRE DE LA PAYSANNERIE : "Devenir la première profession du pays" .....	240
7.3.	"LA FOI, CONDITION DU SUCCES"... "devenir fiers, éperduement fiers de notre profession" .....	244
7.4.	"DEVENIR CAPABLES DE DEFENDRE" SA PROFESSION ...	247
7.5.	UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE : puissante, libre, en dépendance de l'organisation syndicale	253
7.6.	L'UNION DANS LA PROFESSION : "Une grande Union qui rassemble toutes les forces paysannes".....	259
7.7.	L'APRES-GUERRE : "Faire venir le progrès".....	265

CHAPITRE 8 : UN CONTENU PORTEUR DU SENS

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DES "PAYSANS"

8.1.	L'ENSEIGNEMENT SOCIAL, une matière centrale : spécificité de l'Ecole d'Angers .....	273
8.2.	LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT SOCIAL : Unité d'inspiration des manuels successifs .....	279
8.3.	LES CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE LA SECTION "PAYSANS" : les grands thèmes et leur spécificité .....	287
8.31.	UN THEME POUR L'APPRENTISSAGE : "LA VIE PERSONNELLE", une conception de l'homme ...	289
8.32.	THEMES DU COURS DE PERFECTIONNEMENT : une conception de la société .....	295
8.33.	ANALYSE DU SOUS-THEME "EDUCATION ET INSTRUCTION"/Encyclique .....	302
8.4.	QUEL SENS DONNER A CETTE REFERENCE CONSTANTE D'ANGERS A L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'EGLISE ?..	309
	CONCLUSION .....	317

ANNEXES

- . Les deux premières années des E.A.C. de Purpan  
(A 1, A 2, A 3)
- . Taux de déperdition des classes 1937-38, 1949-50,  
1955-56 (D 1, D 2, D 3)
- . Lettre du Père GUILLOUX à Monsieur BOUGAULT (F 1)
- . "Ce n'est pas en gémissant qu'on remporte les  
victoires..." C.E.R.C.A. n° 93, décembre 1937 (F 2)

- . Programmes Enseignement Social : 1927-30 (G 3),  
1930-33 (G 4), 1936-38 (G 5), 1939-42 (G 6),  
1944-45 (G 7), 1946-49 (G 8), 1950-57 (G 9)
- . Questionnaire Enseignement Social :  
La famille (G 10), lois et moeurs contre la  
famille (G 11), Education et instruction (G 12),  
(1930) la famille (G 13)
- . Compte-rendu de sociologie 1940 (G 14)

BIBLIOGRAPHIE ..... 326

A N N E X E S

# Les Deux Premières Années

Année - 1921-22.

Les premières études par correspondance ont été organisées en même temps que des séminaires agricoles.

Le Centre, dans le courant de l'année 1921, a été créé. Il a été fait avec Cognaux, Jean Combe, Henri Agache de jeunesse. Catholique et il a été organisé dans cette paroisse et ses conférences agricoles se succèdent. Elles sont données par les jeunes gens eux-mêmes. Le Centre eut la pensée d'étendre ce mouvement au dehors de la paroisse, et il faisait paraître un règlement qu'il communiquait à un certain nombre de ses confrères de la Haute-Garonne.

Les groupes devaient s'appeler : "Cercle d'études Notre-Dame des Champs".

Des sujets agricoles devaient leur être proposés. Pour les groupes, un sujet plus important était indiqué pour tout un trimestre, cette étude serait l'occasion de causeries, de recherches, de rapports et, à la fin du trimestre, une rédaction serait écrite et envoyée à Cognaux. Pour les élèves isolés, 3 sujets devaient être proposés par trimestre.

Le Centre, (Cognaux) s'offrait à fournir toutes indications, documents et conseils. Comme ouvrage, on indiquait déjà "Le manuel d'agriculture et de zootechnie de Baillière".

✕

À l'occasion du 17<sup>e</sup> Conseil Régional de l'A. G. Y. F., un vœu fut exprimé que ces études agricoles par correspondance soient plus largement organisées et répandues. Ce fut le point de départ du mouvement définitif.

Déjà dans le programme proposé par le Conseil Régional, les C. G. étaient en germe.

## Année 1922-23

En outre, le No 7 du bulletin paraît imprimé, et donne l'organisation des E.T.C pour 1922-23.

Le sujet d'étude mensuel est tracé et le "Cours moyen" d'agriculture et de mécanique par F. G. H. et "Bailleurs" est définitivement abolie comme manuel officiel des E.T.C.

Le sujet peut être traité par les élèves isolés ou par les groupes et le programme d'études est libéralement dispensé selon qu'il s'adresse à un élève ou à un groupe.

La note de correction est déjà arrêtée et la notation va de 0 à 20. Chaque partie du devoir reçoit une note et finalement une moyenne est calculée.

Règlement

Le devoir modèle est prévu dans le bulletin du mois suivant.

Intérieur

Les 2 ou 3 meilleures copies distinguées par le jury seront indiquées dans le bulletin.

Chaque année un certificat d'admission en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année sera la récompense décernée à ceux qui auront fidèlement suivi les études.

Après 3 ans, un Diplôme sera remis à chaque élève qui aura rempli les conditions du règlement des E.T.C.

Le bulletin mensuel est adressé à tous ceux qui les E.T.C intéressent: correspondants et membres honoraires.

La cotisation pour les élèves isolés est de 3 frs; 10 frs pour les groupes.

✱

Un concours de blé est ouvert pour juillet 1923.  
L'École fournira conseils, semences, engrais.

Purhan était signalé comme le candidat, les copies  
étaient été adressées à cette Ecole.

Un devoir fut proposé pour le mois de Décembre.  
Il y avait en outre l'organe de l'É. C. & F. du Sud-Ouest.  
"Les 20 nouvelles" cessait alors de paraître, ce n'est  
qu'en mars 1922 que cet enseignement fut rétabli.  
Des lettres autographes tenaient en relation les élèves  
cette année qui avaient répondu au premier appel. Des  
lettres de service leur étaient parvenues, des conférences  
en séries indiquées et même déjà en partait d'un  
premier concours et fut pour juillet 1923.

\*

### Notes des Travaux (1921-22)

	Janvier	Mars	Avril	Mai
groupe Avignon - de Barthélemy H.P.		12	13,30	
2 Despalangues = Houzeau H.P.	16,95	18,28	16,25	18,80
3 Gallarrère - Roubiac H.P.	16,60			
4 de Trévilly = Houzeau H.P.	12,10			
5 L'Éclair H.P.	12,10		15,45	18,85
6 Calmont H.P.				12,35
7 Damarre H.P.	14,14			12,12
8 de Dayde Lyon				12,02
9 Camoulines Lyon				12,12
10 Vincieux Lyon				

Les élèves de 1921-22 ont convenu que les irrégularités de  
travaux de cette première année ne permettant guère de la  
réviser que comme année d'essai.  
La 1<sup>re</sup> promotion des É. C. & F. commencera donc en  
juillet 1922.

TAUX DE DÉPERDITION ENTRE LES CLASSES (1937-1938) PAR RAPPORT A 1936-1937

SEC- TIONS NI- VSEAUX	E.A.C.A.				E.M.A.C.A.				E.R.A.C.A.				TOTAL GENERAL				
	1936	1937	Abandon	%	1936	1937	Abandon	%	1936	1937	Abandon	%	1936	1937	Abandon	%	
APPRENTISSAGE	1	564			327								891				
	2	432	498	- 66	- 12%	241	350	+ 23	+ 7%				673	848	- 43	- 5%	
	3		283	- 149	- 34%		192	- 49	- 20%					475	- 198	- 29%	
	T	996	781	- 215	- 23%	568	542	- 26	- 5%				1 564	1 323	- 241	- 15%	
C. NORMAL	1	145			66				106				317				
	2	45	94	- 51	- 35%	15	41	- 25	- 38%	58	60	- 46	- 43%	118	195	- 122	- 38%
	3		32	- 13	- 29%		11	- 4	- 27%		26	- 32	- 55%		69	- 49	- 41%
	T	190	126	- 64	- 34%	81	52	- 29	- 36%	164	86	- 78	- 48%	435	264	- 171	- 39%
C. SUPERIEUR	1	12			2	6			2				16				
	2	7	5	- 7	- 58%	2	0			1			10	10	- 6	- 37%	
	5	9	6	- 1	- 14%						1			10	7	- 3	- 30%
	1		8	- 1	- 11%										8	- 2	- 20%
MATRISE	7	28	19	- 9	- 32%					3	6			36	25	- 11	- 31%
	Total Général	1214	926	- 288	- 24%	649	594	- 55	- 8%	164	86	- 78	- 48%	2035	1612	- 423	- 21%

Il n'a pas été tenu compte des élèves en groupe envoyant des copies collectives.

CN + CS + M = -38%

TAUX DE DÉPERDITION SCOLAIRE 1949-1950

SECTIONS NIVEAUX	PAYSANS				PAYSANNES				ARTISANS				ARTISANES				TOTAL GENERAL				
	1948	1949	Abandon	%	1948	1949	Abandon	%	1948	1949	Abandon	%	1948	1949	Abandon	%	1948	1949	Abandon	%	
APPRENTISSAGE	1	824			535				112				161				1632				
	2	663	719	- 105	- 13%	458	385	- 150	- 28%	52	72	- 40	- 36%	84	102	- 59	- 37%	1311	1278	- 354	- 22%
	3		445	- 218	- 33%		256	- 202	- 44%	54	41	- 43	- 41%		61	- 23	- 27%		825	- 486	- 37%
	T	1487	1164	- 323	- 22%	993	641	- 352	- 35%	218	22 135	- 83	- 38%	245	163	- 82	- 33%	2943	2103	- 840	- 29%
C. NORMAL	1	256			68				22				31				377				
	2	128	117	- 139	- 54%	27	26	- 42	- 62%	5	9			13	15	- 16	- 52%	173	167	- 210	- 56%
	3		103	- 25	- 20%		21	- 6	- 23%		2				5	- 8			131	- 42	- 24%
	T	384	220	- 164	- 43%	95	47	- 48	- 50%	27	11	- 16	- 59%	44	20	- 24	- 55%	550	298	- 252	- 46%
C. SUPERIEUR	1	23			5								2				30				
	2	20	15	- 8	- 35%		2							1	- 1	- 50		20	18	- 12	- 40%
	3	22	18	- 2	- 10%													22	18	- 2	- 10%
	1		20	- 2	- 11%														20	- 2	- 11%
T	65	53	- 12	- 18%	5	2	- 3	- 60%					2	1	- 1	- 50%	72	56	- 16	- 22%	
Total Général	1936	1437	- 499	- 26%	1093	690	- 403	- 37%	245	146	- 99	- 40%	291	184	- 107	- 37%	3619	2457	- 1162	- 32%	

Moyenne CN + CS + M = -13%

TAUX DE DÉPÉDITION SCOLAIRE 1955-1956

SECTIONS NI- VEAUX	PAYSANS				PAYSANNES				ARTISANS				ARTISANES				TOTAL GENERAL				
	1954	1955	Abandon	%	1954	1955	Abandon	%	1954	1955	Abandon	%	1954	1955	Abandon	%	1954	1955	Abandon	%	
APPRENTISSAGE	1	693			372				33				52				1 150				
	2	746	546	- 147	- 21 %	315	270	- 102	- 27 %	25	13	- 20	- 61 %	47	37	- 15	- 29 %	1 133	866	- 284	- 25 %
	3		543	- 203	- 27 %		206	- 109	- 35 %		21	- 4	- 16 %		23	- 24	- 51 %		793	- 340	- 30 %
	T	1 439	1 089	- 350	- 24 %	687	476	- 211	- 31 %	58	34	- 24	- 41 %	99	60	- 39	- 39 %	2 283	1 659	- 624	- 27 %
C. NORMAL	1	275			59				18				19				371				
	2	159	120	- 155	- 56 %	29	27	- 32	- 54 %		10	- 8	- 44 %	10	13	- 6	- 32 %	206	170	- 201	- 54 %
	3		192	+ 33	+ 21 %		41	+ 12	+ 41 %					11	- 1	- 10 %		244	+ 38	+ 18 %	
	T	434	312	- 122	- 28 %	88	68	- 20	- 23 %	26	10	- 16	- 62 %	29	24	- 5	- 17 %	577	414	- 163	- 28 %
C. SECONDAIRE	1	67															67				
	2	39	29	- 32	- 52 %												39	29	- 32	- 52 %	
	3		20	- 19	- 49 %													20	- 19	- 49 %	
	T	100	49	- 51	- 51 %													100	49	- 51	- 51 %
C. SUPERIEUR	1	76			6												82				
	2	37	40	- 36	- 47 %		4	- 2	- 33 %								37	44	- 38	- 46 %	
	3	41	44	+ 7	+ 19 %												41	44	+ 7	+ 19 %	
MAITRISE	1		19	- 22	- 54 %	6	4	- 2	- 33 %									19	- 22	- 54 %	
	T	154	103	- 51	- 33 %													160	107	- 53	- 33 %
Total Général	2 127	1 553	- 574	- 27 %	781	548	- 233	- 30 %	84	44	- 40	- 48 %	128	84	- 44	- 34 %	3 120	2 059	- 1 061	- 34 %	

27 JANVIER 1944

Bien cher ami,

Je réponds de suite à votre lettre car j'avais déjà en main le texte dont vous me parlez, mais je vous remercie très vivement d'avoir pensé à me l'envoyer.

En gros, voici ma réponse; Il s'agit dans ces questions d'enseignement, de rester dans la plus stricte vérité qui est celle-ci l'Eglise, par l'intermédiaire des Papes, et notamment par l'Encyclique sur la jeunesse, a toujours affirmé que les parents déterminent avant quiconque le droit d'élever, d'instruire et d'éduquer leurs enfants. Voilà la partie inébranlable qu'il ne faut jamais lâcher mais au contraire, maintenir envers et contre tous. Ceci dit, certaines sociétés ont des droits personnels sur l'enfant. Ce sont l'Eglise, l'Etat, la Profession.

L'Eglise a le droit de faire élever l'enfant dans les principes religieux - La Corporation a le droit d'instruire ses membres et de faire en sorte qu'ils connaissent à fond le métier et leur travail - L'Etat a le droit de vouloir que les citoyens soient instruits et formés pour qu'ils puissent répondre aux exigences de leur Patrie, à celles du bien général du pays.

Voilà en gros les grandes lignes de la question. Evidemment si l'on voulait détailler, nous errerions dans une rédaction très longue et très nuancée, mais je crois qu'actuellement, il faut que nous maintenions au premier plan cette liberté et ce droit des parents contre toute tendance de monopole venant soit de l'Eglise, soit de l'Etat, soit de la Corporation.

Je crois que vous pouvez noter cela dans votre réponse, faites qu'elle soit claire, courte et fortement charpentée. A Paris certains ne pensent pas du tout comme cela et voudraient que la

BOUGAULT

Corporation ait le monopole de l'enseignement post-scolaire.  
Jamais je n'accepterai cette solution.

J'ai bien regretté que vous ne puissiez venir à la retraite  
Elle vous aurait fait du bien comme elle en a fait à tous ceux  
qui sont venus. Je pense à vos difficultés actuelles et je de-  
mande à Dieu de vous garder là où vous êtes et aussi, étant donné  
votre situation de premier plan, que vous soyez celui qui équi-  
libre les forces adverses, qui cherche loyalement la vérité et  
qui met avant tout le sens du bien général dans son action et  
dans celle des autres.

Au revoir très cher ami, croyez à mon très affectueux et  
très fidèle dévouement.

Directeur Général de l'E.S.A.

N°93, décembre 1937, p. 45

## Ce n'est pas en gémissant que l'on gagne les victoires.....

Chers amis,

Un de vos camarades vient de nous écrire une lettre longue, très intéressante, où se trouve posée, une fois de plus, la grave question de la défense paysanne. Décidé à répondre à fond, j'ai cru bon de citer cette lettre. La voici :

« C'est toujours avec un vif intérêt que je lis vos articles au début de chaque bulletin. Vos deux derniers articles sont particulièrement intéressants. Vous me permettrez cependant d'y faire les remarques suivantes.

« Dans votre article de septembre, après avoir montré d'une façon saisissante toute la difficulté rencontrée par les paysans pour assurer leur existence, vous ne donnez pas d'idée précise pour améliorer notre sort, tout au plus parlez-vous de la nécessité de former des orateurs pour la défense future... de notre cause.

« A mon avis, je n'entrevois la solution que dans la défense professionnelle. Nous sommes environnés de gens qui nous exploitent. Pour s'en rendre compte il n'y a qu'à regarder autour de soi : 10 ou 15 familles par commune vivent facilement, et, ce sont les commerçants. Si cela est admis qu'ils gagnent leur vie largement, pourquoi n'en est-il pas de même pour nous ? Serons-nous toujours les sacrifiés ?

« L'étude de sa profession est excellente, mais à quel servira-t-elle ? Il ne s'agit pas de produire, il faut vendre, et vendre un prix rémunérateur. Or sommes-nous organisés pour vendre, non pas avec bénéfice, mais seulement pour rentrer dans nos frais ?

« Nous vendons la plupart du temps au prix offert, rarement à un prix rémunérateur.

« En cette période troublée que nous traversons, les prix montent tellement d'un jour à l'autre que l'on peut se demander où cela nous mènera. Si nos produits semblent suivre cette cadence, c'est plutôt la rareté que le réajustement de nos prix sur les autres produits, qui en est la cause. De telle sorte que nous sommes toujours lésés, et qu'il n'y a rien de changé. Comment sortir de cette impasse ? Nos Syndicats existants remplissent-ils leur rôle de défenseurs de nos intérêts ? L'étude de nos organisations nous montre, hélas ! qu'en dehors des questions commerciales, c'est le néant. Permettre au paysan de payer le sac d'engrais quelques francs de moins que chez le commerçant est bien, mais défendre directement les intérêts du paysan serait mieux. Il nous faudrait un organisme syndical libre, la plupart des dirigeants ont partie liée avec les commerçants ; on arrive même à constater une chose stupéfiante : le commerce fait aujourd'hui concurrence aux syndicats. On pourrait même pousser plus loin en disant que maintenant, dans certains cas, les syndicats nous exploitent. Or nous voulons défendre la profession, en s'opposant réellement aux injustices venant des autres professions. Nous voulons qu'un jour nous puissions, à l'exemple des autres corps de métier, vivre tranquilles...

... Nous voulons que notre profession ait la place qu'elle doit tenir...

A ceci, que répondre ? que le problème est douloureux, difficile certes, mais que la solution dépend de nous, en grande partie. Je serais heureux de pouvoir convaincre, dans les quelques lignes qui suivent, tous nos élèves du C.E.R.C.A.

Pour réussir quelque chose, que ce soit une bataille, une récolte, une organisation syndicale, un commerce, un travail d'artisan, il faut toujours appliquer deux grands principes :

— Savoir exactement ce que l'on veut.

— Etre totalement décidé à prendre tous les moyens honnêtes pour obtenir le résultat désiré.

Presque toutes les entreprises avortées, le sont parce que l'un de ces deux principes n'a pas été observé ; et l'on peut affirmer que si l'organisation paysanne de chez nous est si peu au point, c'est bien parce que nous ne savons pas ce que nous voulons et surtout parce que nous n'avons jamais voulu prendre les moyens sérieux de réaliser cette organisation. Je m'explique.

Nous ne savons pas ce que nous voulons. En gros, évidemment, nous voudrions que « ça aille mieux ». Mais comment, mais quoi au juste, nous ne pourrions le dire nettement. Et les politiciens, qui vivent d'accord entre agriculteurs, ne se gênent pas pour nous dire notre fait.

... comment savoir ce que nous voulons pour l'ensemble de la profession ? il n'y en a qu'un : savoir, connaître, être au courant de tous les problèmes de notre agriculture française. Si les normands, en cette circonstance, avaient été plus instruits, ils auraient fait leur bail autrement qu'en blé : ils auraient pris deux ou trois produits caractéristiques de leur région : par exemple le lait, la viande et le beurre. Ils auraient compris également que si le blé se vendait le prix juste, ils obtiendraient eux aussi, un jour prochain, une juste rémunération pour la vente de leurs produits régionaux. Ils auraient appliqué là le principe de la solidarité de tous dans la profession ; et celle-ci en aurait reçu une force plus grande vis-à-vis des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, chers amis, nous vous répétons sans cesse : travaillez, étudiez, lisez de bonnes revues, qui vous mettent au cours de tout ce qui regarde votre métier : vous ne serez jamais assez savants, vous n'en saurez jamais trop. Il faut savoir ce que l'on veut.

Mais cela ne suffit pas. Quand on sait le but, il reste à prendre les moyens, tous les moyens, honnêtes bien entendu, qui peuvent nous mener à la victoire. C'est peut-être là que nous autres, paysans de France, sommes le plus en retard...

... Dans la lettre que vous avez lue en tête de cet article, on se plaint des syndicats : on trouve qu'ils vendent la marchandise trop chère, qu'ils ne défendent pas la profession, qu'ils oublient absolument leur rôle... D'abord il y a beaucoup d'exagération dans cette affirmation. Mais de tout ce qui ne va pas dans les syndicats, qui en est responsable ? Que faisons-nous pour la bonne marche des syndicats ? Avons-nous seulement compris que ce n'est pas des syndicats que nous devrions avoir en agriculture, mais un seul syndicat, une grande Union, groupant toutes les forces rurales, bien centralisée, solidement charpentée, disposant de puissants moyens d'action : presse, revues, délégués, conférenciers, orateurs, parlementaires, financiers, coopératives, mutuelles, ... et que pour diriger efficacement ces organisations diverses, il faut des chefs très capables, des hommes ayant fait des études très poussées, et que ces chefs se payent cher et qu'on doit les chercher entre mille, et surveiller leur action tout en leur laissant l'initiative nécessaire... Voyez autour de vous : la Confédération des Vignerons du Midi, qui depuis des années, paye largement un député, M. Barthe. Celui-ci, spécialisé dans les questions viticoles, est toujours très écouté au Parlement : aucune loi touchant la viticulture qui ne soit votée sans son consentement. Aussi, les vignerons du Midi ont-ils un statut très enviable, que nous sommes très loin d'avoir pour l'agriculture. Et la C. G. T. ? croyez-vous que les chefs lui manquent ? et qu'ils vivent de l'air du temps ? et que leurs journaux s'impriment pour rien ? Demandez à un ouvrier égoïste ce qu'il paye de cotisation par an : il vous dira que cela dépasse le billet de cent... Pendant ce temps que faisons-nous ? Nous sommes jaloux de ceux qui commandent ; nous refusons aux organisations les faibles (bien trop faibles !) cotisations qu'elles nous demandent ; nous n'assistons jamais aux assemblées générales de nos syndicats locaux (et pourtant c'est là qu'il faudrait porter tout d'abord nos doléances !) ; nous gémissons sans cesse, accusant ceci, cela, sans vouloir regarder bien en face la réalité et nous dire, une bonne fois, que nous sommes les grands coupables de ce qui se passe et que les choses ne changeront que le jour où nous changerons nous mêmes ; le jour où nous prendrons les moyens, tous les moyens, pour obtenir la victoire.

Pratiquement, pour vous, chers amis, que faire ? tout simplement ce que vous faites si courageusement depuis plusieurs années : travaillez vos cours du C.E.R.C.A., avec ardeur, acharnement si j'ose dire. Apprenez à réfléchir, à écrire, à parler en public, à vous faire une opinion personnelle sur ce que vous voyez et entendez ; à prendre votre place, tout doucement, dans les organisations agricoles de votre commune ; à voir les intérêts généraux de la profession, à comprendre que parfois, il faut lui sacrifier certains intérêts particuliers ;

R. GUILLOUX.

Directeur du C.E.R.C.A.

N° 1, Sept. 1927, p. 4 EACA Cours Normal.

## Programme 1927-28

## B. Enseignement social :

Les Cadres sociaux de la vie de l'Agriculteur :

1. — La famille rurale ;
2. — La terre, bien de famille ;
3. — La profession agricole ;
4. — La paroisse rurale ;
5. — La conscience professionnelle.

N° 8, Mai-Juin 1928, pp. 2 et 3

## Programme 1928-29

*Programme social.* — Nous avons tenu, à peu près seuls, à avoir un enseignement social. Ecole Supérieure d'Agriculture, nous voulions pour nos élèves une formation agricole totale, c'est-à-dire technique, sociale et par le fait même morale. Ecole catholique, nous ne pouvons pas cacher que l'Église, qui laisse une large indépendance aux agriculteurs sur le terrain purement matériel, a des principes nécessaires à tous ceux qui agissent, que ce soit dans le domaine social ou dans le domaine économique ; et que personne, syndiqué, mutualiste, coopérateur, etc., ne peut, sous couleur de je ne sais quelle neutralité professionnelle, faire fi des principes de justice et de charité, fondement de tout l'ordre social, principes dont l'Église est la gardienne et seul interprète autorisé.

Pour la première année, nous avons voulu seulement éveiller des idées, rappeler que nous vivons au milieu de diverses sociétés : famille, profession, cité, Église, qui toutes doivent nous aider à atteindre notre fin surnaturelle.

p. 3 → Les années suivantes, nous étudierons méthodiquement toutes les questions qui intéressent l'organisation professionnelle : syndicats, coopératives, mutualités, caisses de crédit, allocations familiales, etc. insistant sur la technique de ces organismes, mais surtout sur l'esprit qui doit les animer.

Il s'agit surtout de lier l'action de l'E. A. C. A. à celle des organisations agricoles et des organisations religieuses ; d'unir les services qu'il peut rendre à ceux que rendent déjà les cercles d'études ruraux, les Journées et Semaines rurales ; de grouper par là les agriculteurs catholiques (Union Catholique de la France agricole) ; de continuer la formation des élèves des Écoles Secondaires d'Agriculture et de donner occasion à ceux des Écoles Supérieures de développer leur action sociale.

(b). — Le programme d'études comprendra en 1928-1929 :

Pour la partie agricole : les Cultures ;  
Pour la partie sociale : l'organisation professionnelle, le Syndicat, la Coopérative, les Chambres d'Agriculture et, en raison des lois nouvelles, les assurances sociales.

N° 11, Sept. 1928, p. 2.

## 2. — Enseignement social :

Octobre : Comment un agriculteur peut-il s'instruire ?

Novembre : L'organisation professionnelle. — Les Chambres d'agriculture ;

Décembre : { Syndicats et Coopératives ;

Janvier :

Février : Les organisations familiales : allocations familiales, etc. ;

Mars : Les assurances sociales.

N° 18, Mai-Sept. 1929, p. 15

## Programme 1929-30

C. — Enseignement social (notés en dix ans, sur les divers aspects de la Mutualité).

En octobre, novembre, décembre : sur le Crédit agricole mutuel.

En janvier et février : sur les Mutualités agricoles.

En mars : sur les Assurances Sociales (à l'aide de certificats statistiques).

Où trouver des renseignements ?

S. de Lestapis : Notions élémentaires d'organisation professionnelle agricole (éditions Spes).

Durand et P. J. Thomas : Manuel pratique d'usage des fondateurs et administrateurs des Caisses Rurales (Paris, Bonne Presse).

Action Populaire : La Coopération de Crédit Agricole (éditions Spes).

# E. A. C. A.

## COURS NORMAL

n° 26

4. — Sociologie

1930-31

Vie économique.

*Octobre*: Profession.

*Novembre*: Capital.

*Décembre*: Travail.

*Janvier*: Propriété privée; héritage.

*Février*: Nationalisation des entreprises.

*Mars*: Organisation professionnelle et syndicats.

Voir: *Code social*, pp. 81 à 97.

Bellenoue, pp. 71 à 118

n° 32

4. Enseignement social

1931-32

*Novembre*: La vie familiale: constitution de la famille.  
Droits et devoirs de la famille.

*Décembre*: L'éducation; l'instruction.

*Janvier*: Relations de la famille avec l'école, l'Église et l'État, la profession.

*Février*: La famille et la propriété.

*Mars*: La famille et l'organisation politique.

n° 44

4 — Sociologie

1932-33

*Octobre*. — Modes d'exploitation du sol (fermage, métayage, socialisme agraire, etc.).

*Novembre*. — La main-d'œuvre agricole et le machinisme.

*Décembre*. — Les Chambres d'agriculture: le régime juridique des syndicats et des coopératives.

*Janvier*. — Assurance et mutualité.

*Février*. — Les diverses formes de crédit agricole.

*Mars*. — Le marché national et international des produits agricoles.

# COURS D'APPRENTISSAGE AGRICOLE

## Enseignement social

Octobre ...	Notions élémentaires sur le contrat collectif.	1936-37
Novembre ...	Notions élémentaires sur la propriété.	
Décembre ...	Notions élémentaires sur le syndicat.	
Janvier ....	Notions élémentaires sur les deux grandes organisations ouvrières.	
Février .....	Notions élémentaires sur la comparaison entre le travail à la campagne et le travail à la ville.	
Mars .....	Notions élémentaires sur la fréquentation scolaire jusqu'à 14 ans.	

## **SOCIOLOGIE**

### Pour devenir des hommes

1937-38

- OCTOBRE. — Vouloir être un chef.  
 NOVEMBRE. — Pourquoi, comment avoir de la volonté.  
 DECEMBRE. — La formation de notre intelligence.  
 JANVIER. — L'éducation de notre cœur.  
 FEVRIER. — Notre vie en famille.  
 MARS. — Notre vie au village.

# COURS NORMAL

## Sociologie

1. Capital et intérêt. Les abus du capitalisme.
2. Répartition de la propriété et régime successoral. 1935-36
3. Assurance et Mutualité.
4. Le crédit.
5. Les Chambres d'Agriculture. Régime juridique des Syndicats et Coopératives.
6. Le marché national et international des produits agricoles.

Octobre ...	La famille. Membres. But. Devoirs.	1936-37
Novembre ...	Lois et mœurs contraires à la famille.	
Décembre ...	Droits de la famille touchant l'éducation et l'instruction des enfants.	
Janvier ....	Organisation scolaire. Liberté d'enseignement.	
Février .....	Vie en société. Nécessité de l'autorité.	
Mars .....	L'Etat : rôle, fonctions, tendances de l'Etat moderne.	

- OCTOBRE. — Les modes d'exploitation du sol. 1937-38  
 NOVEMBRE. — Le travail agricole.  
 DECEMBRE. — Le capital dans l'agriculture.  
 JANVIER. — La propriété et l'héritage.  
 FEVRIER. — La liberté des producteurs.  
 MARS. — Syndicats et coopératives.

no. 110 Sept. 1939

**E. A. C. A. (Agriculteurs) COURS D'APPRENTISSAGE AGRICOLE****Sociologie**

PREMIÈRE ANNÉE et DEUXIÈME ANNÉE (1 à 1.000 et 1.001 à 2.000)

Nécessité de la morale :

L'homme libre et intelligent est supérieur aux animaux parce qu'il peut choisir entre le bien et le mal; c'est-à-dire se soumettre à un ordre qui le dépasse mais assure son bonheur.

Dans l'obligation de connaître cet ordre et de mettre en pratique ses règles : c'est l'objet de la morale.

Puisque à la morale doivent être soumis tous les actes de l'homme, il convient d'étudier :

Les principaux actes qui constituent la vie personnelle de l'individu.

La morale familiale : droits et devoirs des différents membres de la famille.

La morale professionnelle (travail, honnêteté, dans le travail et le commerce; rapports entre patrons et ouvriers..., etc.).

Morale civique : droits et devoirs du citoyen.

TROISIÈME ANNÉE (2.001 à 3.000)

Le travail et les travailleurs agricoles.

Le travail individuel et familial : contrat, salaire, repos et congés, aide aux familles nombreuses, apprentissage et enseignement post-scolaire. Coopérative et coopération. Le crédit agricole. Assurances agricoles accidents, accidents du travail, assurances sociales, mortalité du bétail, incendie, grêle, les syndicats agricoles. L'organisation de la profession agricole.

**COURS NORMAL**

1939-1940

La famille et la société.  
La famille, membres, but, devoirs.  
Lois et mœurs contraires à la famille.  
L'éducation et l'instruction des enfants.  
Organisation scolaire, liberté d'enseignement, R. P. S.  
La vie en société, l'autorité.

1940-1941

La vie économique.  
Les modes d'exploitation du sol.  
Répartition de la propriété et régime successoral.  
Le travail, travail agricole, désertion des campagnes.  
L'ouvrier et l'artisan.  
Le capital et la technique, capital, machinisme.  
Monoculture et polyculture.  
La concurrence, syndicats et coopératives.  
Assurance et crédit (principes généraux).

1941-1942

Questions sociales.  
Droit de propriété, héritage, socialisme agraire.  
Expropriation et partage des terres.  
Le juste salaire, les allocations familiales.  
Les crises économiques, les interventions principales de l'Etat en faveur des producteurs.  
Epargne et placement, légitimité de l'intérêt.  
Les abus du capitalisme.  
Les classes sociales.  
Le socialisme et la doctrine sociale chrétienne.

L'organisation professionnelle agricole.

Le syndicat agricole : Constitution, fonctionnement, personnalité civile, représentation professionnelle.

Unions de syndicats. Associations syndicales de propriétaires.

Mutualité et sociétés de secours mutuels.

Assurances sociales agricoles.

Assurances mutuelles agricoles : bétail, incendie, accidents.

Les coopératives agricoles.

**COURS SUPÉRIEUR**

Le crédit agricole.

Le travail agricole : contrat de travail, salaire, allocations familiales, travail des femmes et des enfants, enseignement post-scolaire et apprentissage, congés; retraites: exploitations familiales. Génie rural; office du blé; chambres d'agriculture.

# PAYSANS

## COURS D'APPRENTISSAGE

### PREMIERE ANNÉE

1942-43  
1943-44  
1944-45

#### II. — Sociologie

Manuel : *La Vie Paysanne*, par J. du Plessis.

La vie personnelle : L'âme, la raison, le caractère, la conscience, le devoir, la justice  
la charité ; Dieu, Jésus-Christ et l'Eglise.

### DEUXIEME ANNÉE

La vie familiale : La famille, les parents, les enfants, les serviteurs.

### TROISIEME ANNÉE

Le Paysan français : L'apprentissage et l'enseignement professionnel ; le métier ;  
l'honneur du métier ; la corporation ; la patrie.

## COURS NORMAL

### PREMIERE ANNÉE

#### IV. — Sociologie

Manuel : *La Vie Paysanne*, par J. du Plessis

La vie sociale : La famille, le mariage, le divorce, l'éducation, l'Etat, l'autorité, les  
classes sociales.

### DEUXIEME ANNÉE

La vie économique : Les richesses dans la société ; le capital agricole ; la propriété  
et l'héritage ; l'exploitation agricole et ses produits.

### TROISIEME ANNÉE

La vie professionnelle : Notions élémentaires sur le travail, les lois sociales et  
l'organisation professionnelle corporative.

## COURS SUPERIEUR

### PREMIERE ANNÉE

#### III. — Sociologie

La famille paysanne au travail : L'exploitation familiale ; le Code de la famille ;  
les assurances sociales ; l'enseignement agricole.

### DEUXIEME ANNÉE

Le travail agricole salarié et la profession agricole : Le contrat de travail ; les  
accidents du travail ; la profession agricole et la corporation ; syndicats et  
coopératives.

### TROISIEME ANNÉE

La mutualité agricole et les institutions publiques agricoles : Les assurances  
mutuelles agricoles ; le crédit agricole mutuel ; les groupements de produc-  
teurs ; les institutions publiques d'intérêt agricole.

# PAYSANS

## III. — SOCIOLOGIE

### COURS D'APPRENTISSAGE

1945-47

La vie personnelle : l'âme, la raison, le caractère, le devoir, la charité.  
 La vie familiale : Qu'entend-on par ce mot « famille » ? Parents, serviteurs, grands-parents, la vie de famille, l'esprit de famille, etc..., droit et devoir des parents.  
 La vie professionnelle : apprentissage, métier, honnêteté, dévouement, entraide, activité sociale, associations, etc...

1947-48

III. — SOCIOLOGIE : L'âme, la raison, le caractère, le devoir, la charité, la famille, les parents, les grands-parents, serviteurs. La vie de famille. La vie professionnelle, l'apprentissage, le métier, l'honnêteté, le dévouement, l'entraide, les associations, etc...

1948-49

III. — SOCIOLOGIE : L'âme, la raison, le caractère, le devoir, la charité, la famille, les parents, les grands-parents, serviteurs. La vie de famille. La vie professionnelle, l'apprentissage, le métier, l'honnêteté, le dévouement, l'entraide, les associations, etc...

### COURS NORMAL

1946-47

La vie en société : l'Etat, le pouvoir législatif, la famille, le mariage, le divorce, l'éducation, l'autorité, assurances, crédit.  
 La vie économique : les prix, la monnaie, la concurrence, les richesses dans la société, le capital agricole et son exploitation, la propriété, l'héritage.  
 La vie professionnelle : le travail, organisation professionnelle, la main-d'œuvre agricole.

1947-48

III. — SOCIOLOGIE : L'Etat, le pouvoir législatif. La famille, le mariage, le divorce, l'éducation, l'autorité. Les assurances, le crédit. La vie économique : les prix, la monnaie, le capital agricole, la propriété, l'héritage, l'organisation professionnelle, le travail, la main-d'œuvre.

1948-49

III. — SOCIOLOGIE : L'Etat, le pouvoir législatif. La famille, le mariage, le divorce, l'éducation, l'autorité. Les assurances, le crédit. La vie économique : les prix, la monnaie, le capital agricole, la propriété, l'héritage, l'organisation professionnelle, le travail, la main-d'œuvre.

### COURS SUPERIEUR

1946-47

Le contrat, les accidents du travail, la profession. — L'exploitation familiale, le code de la famille, assurances sociales, l'enseignement agricole. — La mutualité, organisation d'un syndicat local, coopératives, assurances mortalité du bétail, crédit agricole, groupements de producteurs, aide aux jeunes ménages, etc...

1947-48

III. — SOCIOLOGIE : Le contrat, les accidents du travail. L'exploitation familiale. Le code de la famille. Les assurances sociales. L'enseignement agricole. La mutualité, organisation d'un syndicat local, coopératives, assurances mortalité du bétail, crédit agricole, aide aux jeunes ménages, etc...

idem 1948-49

**COURS POUR PAYSANS**

IV. — SOCIOLOGIE

1950 n°207

**COURS D'APPRENTISSAGE**

III. — SOCIOLOGIE : Connaître à fond son métier. Etre fier de son métier. Soyez honnêtes et consciencieux. S'unir. Le travail agricole. La famille au village.

**COURS NORMAL et SUPERIEUR**

III. — SOCIOLOGIE : La famille. Les lois et les mœurs sur la famille. Education et instruction. Le système scolaire. La Vie en société. L'Etat.

pareil pour 1950-51, 1951-52, 1952-53

1954-55. 56

**COURS D'APPRENTISSAGE**

III. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Histoire du travail, des civilisations. Vie économique. Droit. Vie pratique. Savoir-vivre. Prévention.

1954-55 n°239 **COURS NORMAL**

III. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Propriété et exploitation. Fermage et métayage. Transmission du patrimoine. Le salarié. Les transports. La production. Assurances.

**COURS SUPÉRIEUR**

III. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Exploitation familiale. Avenir des jeunes. Fléaux sociaux. Les loisirs. Les impôts. Les relations de l'exploitant.

1955-56 n°247 **COURS NORMAL**

IV. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Allocations prénatales, familiales de salaire unique. Mutualité sociale agricole. Salaire et chômage. Prêts et subventions. Assurances sociales et assistance. Les impôts.

**COURS SUPÉRIEUR**

IV. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : L'enseignement professionnel. Les responsabilités du chef. Le progrès. Travail salarié en agriculture. L'habitat rural. Les services officiels de l'agriculture.

1956-57 n°256

**Cours Normal**

IV. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Histoire de l'agriculture. Associations. Assurances. Habitat rural. Le marché du travail. Contrat et convention collective. La commune. Conseil municipal et services municipaux. Le budget communal.

**Cours Supérieur**

III. — ENSEIGNEMENT SOCIAL : Syndicat et coopératives. Accidents du travail. Assurance incendie. Assurances sociales agricoles. Prestations familiales. Le crédit mutuel agricole.

N° 81, Oct. 1936 PAYSANS C. Normal  
 4<sup>e</sup> Questionnaire : Sociologie

p. 60

### LA FAMILLE

Définissez la famille. De quels membres est-elle constituée ? Jusqu'où s'étend-elle ?

Quel est le but de la famille ? Après avoir défini ce but, indiquez sommairement les conséquences qu'il faut en tirer au point de vue de la morale familiale.

Quels sont les devoirs réciproques des époux, les devoirs des parents à l'égard des enfants, et des enfants à l'égard des parents ? Sur quoi se fonde l'indissolubilité du lien conjugal ?

Sur quoi se fondent les droits de la famille vis-à-vis de l'Etat ?

N° 140, Oct. 1942. PAYSANS C. Normal. 3<sup>e</sup> année

### Quatrième devoir : SOCIOLOGIE

Manuel : La Vie Paysanne, par J. du Plessis  
 LA FAMILLE

Vie Paysanne : pp. 50 à 54, 58 à 71, 115 à 121, 141 et 143.

I. — Définissez la famille. De quels membres est-elle constituée ? Jusqu'où s'étend-elle ?

II. — Quel est ou quels sont les buts de la famille ? Après les avoir définis, indiquez les conséquences qu'il faut en tirer au point de vue de la morale familiale. Quels sont les devoirs réciproques des époux ?

III. — Quels sont les devoirs des parents à l'égard des enfants, et des enfants à l'égard des parents ?

Développez ce point d'une manière concrète : regardez ce qui se passe autour de vous et donnez vos réflexions personnelles.

IV. — L'Etat est une société et la famille est une société : l'Etat est-il au-dessus de la famille ? En quel sens ? La famille n'a-t-elle pas cependant des droits à l'égard de l'Etat ? Sur quoi se fondent ces droits ? Énumérez-les sans aucun développement.

N° 230. Sept. 1953. PAYSANS C. Normal. 4<sup>e</sup> année

p. 2

### Quatrième devoir : ENSEIGNEMENT SOCIAL

Manuel à utiliser : Jeunes paysans face à l'avenir, par Petitlaurent

Première partie : Nos familles et nos maisons, en particulier pages 18 et suivantes, et pages 87 et suivantes.

p. 3

#### I — LA FAMILLE.

a) Définissez la famille. De quels membres est-elle constituée ? Jusqu'où s'étend-elle ?

b) Quels sont les buts de la famille ? Après les avoir définis, indiquez les conséquences qu'il faut en tirer au point de vue de la morale familiale. Quels sont les devoirs réciproques des époux, des parents envers les enfants ?

c) Quels sont les devoirs des enfants dans leur jeunesse, à l'âge d'homme, à l'égard des parents ?

Développez ce point d'une manière concrète : regardez ce qui se passe autour de vous et donnez vos réflexions personnelles.

d) La famille est une société naturelle à l'intérieur de l'Etat, lequel est également société naturelle. La famille vit donc sous la protection de l'Etat. Énumérez simplement, mais d'une manière précise, les devoirs de l'Etat à l'égard de la famille. Dites la limite de ces droits.

#### II. — QUE SAVEZ-VOUS :

— Des groupements et mouvements familiaux ordinaires de caractère privé ? En existe-t-il dans votre région ? Quelle est leur influence ?

N° 82, Nov. 1936 4<sup>e</sup> Questionnaire : Sociologie

p. 144

I. — Il serait facile de trouver, parmi nos lois, de nombreuses dispositions contraires à l'intérêt de la famille. Tenons-nous-en à la loi du divorce et aux lois scolaires (celles-ci devant faire l'objet d'un prochain devoir).

Qu'est-ce que le divorce ? En quoi diffère-t-il de la séparation de corps ?

Dites pourquoi le divorce vous paraît une institution condamnable ? Ayez soin, autant que possible, de distinguer parmi les raisons que vous donnerez, celles qui valent spécialement pour les catholiques et celles qui devraient être admises (et d'ailleurs sont souvent admises) par des incroyants.

Savez-vous si la jurisprudence (c'est-à-dire les tribunaux) facilitent ou restreignent l'application de la loi du divorce ?

II. — Les lois ont une certaine influence, mais ne sont pas souveraines. Il faut aussi tenir compte des mœurs, c'est-à-dire des habitudes et des idées plus ou moins répandues dans le public.

En regardant autour de vous, dites quelles habitudes, quelles idées vous paraissent contraires au sain développement de la famille. Parlez, en quelques mots, des distractions, du luxe, des journaux, et aussi des difficultés, que beaucoup rencontrent à gagner le pain quotidien de la famille ?

N° 144, Nov. 1942 Quatrième devoir : SOCIOLOGIE

Manuel : La Vie Paysanne, par J. du Plessis

**LES LOIS ET LES MŒURS CONTRE LA FAMILLE**

Vie Paysanne : n° 55 à 57, 122 à 125.

I. — Il serait facile de trouver, parmi nos lois, de nombreuses dispositions contraires à l'intérêt de la famille: Tenons-nous en à la loi du divorce. (Les lois scolaires feront l'objet d'un prochain devoir)

Qu'est-ce que le divorce ? Qu'est-ce que la séparation de corps ? L'Eglise permet-elle la séparation de corps ?

Dites pourquoi vous condamnez le divorce. Bien distinguer les raisons qui valent pour les catholiques et celles qui valent même pour des incroyants.

Montrez que les raisons que vous donnez contre le divorce ne valent pas contre la séparation de corps.

Que répondriez-vous à quelqu'un qui vous dirait que l'Eglise n'a pas à se préoccuper du divorce civil puisque le divorce civil ne prétend rompre que le lien créé par le mariage civil, et non le mariage religieux ?

II. — Les lois ont une certaine influence, mais il faut tenir compte aussi des mœurs, c'est-à-dire des habitudes et des idées répandues dans le public.

En regardant autour de vous et à l'aide d'observation et de réflexions personnelles, parlez des distractions, du luxe, des journaux, et aussi des difficultés que l'on rencontre pour élever une famille.

N° 234, Nov. 1953 Quatrième devoir : ENSEIGNEMENT SOCIAL

Manuel à utiliser : Jeunes paysans face à l'avenir, par Petitlaurent

Première partie : Nos familles et nos maisons, en particulier pages 60 et suivantes, pages 131 et suivantes.

**I. -- LES LOIS ET LES MŒURS CONTRE LA FAMILLE.**

a) Il serait facile de trouver, parmi nos lois, de nombreuses dispositions contraires à l'intérêt de la famille. Tenons-nous en à la loi du divorce. (Les lois scolaires feront l'objet d'un prochain devoir).

p. 5 →

Qu'est-ce que le divorce ? Qu'est-ce que la séparation de corps ? L'Eglise permet-elle la séparation de corps ?

b) Pour nous chrétiens, il suffit que le divorce soit interdit par l'Eglise. Mais que diriez-vous à un incroyant pour justifier la condamnation du divorce ? (en répondant sur ce point, prenez soin de montrer que vos raisons contre le divorce ne valent pas contre la séparation de corps.)

Que répondriez-vous à quelqu'un qui vous dirait que l'Eglise n'a pas à se préoccuper du divorce civil puisque le divorce civil ne prétend rompre que le lien créé par le mariage civil, et non le mariage religieux ?

c) Les lois ont une certaine influence, mais il faut tenir compte aussi des mœurs, c'est-à-dire des habitudes et des idées répandues dans le public.

En regardant autour de vous et à l'aide d'observations et de réflexions personnelles, parlez des distractions, du luxe, des journaux, et aussi des difficultés que l'on rencontre pour élever une famille.

II. — Enumérez les diverses formes d'aide que l'Etat apporte à la famille sur le plan matériel, en indiquant bien les institutions ou les services chargés d'accorder le bénéfice de ces diverses mesures.

N<sup>o</sup> 83 Dec. 1935

P. 159

**4<sup>e</sup> Questionnaire : Sociologie**

- I. — Education et instruction. Définissez l'une et l'autre. Quel est leur but ? Laquelle de ces deux formations vous paraît la plus importante ?
- II. — Comment, à votre avis, doit se faire l'éducation des enfants ? Quelles sont les qualités d'un bon éducateur ?
- III. — Qui est responsable de l'éducation et de l'instruction des enfants ? Quel est le rôle de la famille, de l'Eglise, de l'Etat ? Comparez le rôle du père (ou de la mère) et du maître d'école.
- IV. — Que pensez-vous de la formule : « L'enfant appartient à ses parents ». Faut-il donner à cette formule un sens absolu ?
- V. — Sur quoi reposent les droits de la famille ?

N<sup>o</sup> 142, Dec. 1942**Quatrième devoir : SOCIOLOGIE**

Manuel : La Vie Paysanne, par J. du Piessis

**EDUCATION ET INSTRUCTION**

Vie Paysanne : nos 128 à 140

- I. — Education et instruction. Définissez l'une et l'autre. Quel est leur but ? Laquelle de ces deux formations vous paraît la plus importante ?  
Qu'appelle-t-on une bonne éducation ? Doit-on entendre seulement par là de bonnes manières, la politesse ? N'y a-t-il pas quelque chose de plus important ? Qu'est-ce, d'après vous, qu'un homme bien élevé ?
- II. — Comment, à votre avis, doit se faire l'éducation ? Donnez des remarques personnelles sur des faits, des exemples, dont vous avez été témoins.
- III. — Montrez que le père et la mère possèdent, plus que tout autre, les moyens essentiels, les qualités fondamentales pour élever leurs enfants. Quelles conclusions en tirez-vous au point de vue des droits sur l'éducation des enfants ?  
Quels sont les droits de l'Eglise ? Sont-ils les mêmes sur tous les enfants.  
Quel est le rôle de l'Etat ? (Répondre très sommairement).
- IV. — Que pensez-vous de la formule : l'enfant appartient à ses parents ? Quel sens faut-il lui donner ? Que doit être le maître d'école par rapport aux parents.

N<sup>o</sup> 232 Decemb. 1953

P. 6

**Quatrième devoir : ENSEIGNEMENT SOCIAL**

Manuel à utiliser : Jeunes paysans face à l'avenir, par Petitlaurent

Première partie : Nos familles et nos maisons, en particulier page 84.

**EDUCATION ET INSTRUCTION.**

- a) Education et instruction. Définissez l'une et l'autre. Quel est leur but ? Laquelle de ces deux formations vous paraît la plus importante ?

P. 7 →

Qu'appelle-t-on une bonne éducation ? Doit-on entendre seulement par là de bonnes manières, la politesse ? N'y a-t-il pas quelque chose de plus important ? Qu'est-ce, d'après vous, qu'un homme bien élevé ?

b) Comment, à votre avis, doit se faire l'éducation ? Donnez des remarques personnelles sur des faits, des exemples, dont vous avez été témoins.

c) Montrez que le père et la mère possèdent, plus que tout autre, les moyens essentiels, les qualités fondamentales pour élever leurs enfants. Quelles conclusions en tirez-vous au point de vue des droits sur l'éducation des enfants ?

Pourquoi faut-il préparer les jeunes à leur future tâche d'éducateur ? De quelle manière convient-il de le faire ?

(Donnez ici vos idées librement, mais avec précision).

Que pensez-vous de la formule : l'enfant appartient à ses parents ? Quel sens faut-il lui donner ? Que doit être le maître d'école par rapport aux parents ?

d) Quels sont les droits de l'Eglise dans l'éducation ? Sont-ils les mêmes sur tous les enfants ?

Quel est le rôle de l'Etat ? (répondez très sommairement : vous aurez l'occasion d'y revenir).

N° 2, Oct. 1927 C. Normand

p 3

### III. — ÉTUDES SOCIALES POUR NOVEMBRE 1927

---

N. B. — Le travail de la 1<sup>re</sup> année consiste à poser les principales questions sociales et à éveiller le sens social ; les études plus approfondies et plus précises sur l'organisation professionnelle agricole seront réservées pour la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année.

p 4 →

*Les cadres sociaux de la vie de l'homme* : Famille, Profession, Nation (Cité, État), Église (paroisse), existent uniquement pour permettre à l'homme d'atteindre sa fin dernière avec le plus de facilité et de sécurité. Mais l'individu ne peut se suffire à lui-même, sa vie a besoin d'être encadrée dans la famille, la profession, la cité, l'Église. Les devoirs qu'il a vis-à-vis de ces sociétés et des membres de ces sociétés sont :

*Les Devoirs Sociaux.*

---

#### La Famille rurale

- 1° — Les familles sont-elles encore *nombreuses* chez vous (chiffres) ?  
La *main-d'œuvre* familiale est-elle suffisante ?  
Fait-on appel à des *étrangers* ? de quelles nationalités ?
- 2° — Les enfants des cultivateurs gardent-ils le même métier que leurs pères ? Si non, pour quelles causes ?
- 3° — Les parents ont-ils raison de vouloir que leurs fils aient une meilleure situation que la leur ? Faut-il pour cela que les enfants quittent la Terre ?

N. B. — On pourrait donner aux jeunes le sens de la vie familiale et rurale en leur lisant et commentant les belles pages de *Joseph de Pesquidoux*, extraites de son livre :

*Sur la Glèbe*

3<sup>e</sup> partie : *le Foyer*, p. 218, *La Ruche* ;  
p. 229, *Le Sang*.

N<sup>o</sup> 113, Février 1940, pas de renduN<sup>o</sup> 114, Février 1940, pp. 173-174-175, PAYSANS, C<sup>rs</sup> Noamap  
C. Rendu Oct.-Nov. 1939

## SOCILOGIE

Les correcteurs sont d'accord pour trouver que l'ensemble des devoirs est bon. Parmi ceux que j'ai corrigés personnellement, presque tous ont mérité la même bonne note. Le devoir était en effet facile; mais dans les devoirs faciles il est bon de ne pas s'en tenir aux banalités et de donner sur certains points des aperçus un peu originaux; il avait été recommandé de faire des observations personnelles sur ce que vous voyez autour de vous. Or il y a très peu de ces observations dans les devoirs d'octobre.

I. Ce qu'est la famille, tous les élèves le savaient. La plupart même ont compris parmi ses membres les domestiques. C'est très juste; les domestiques n'ont pas dans la famille le même rang que les autres membres, mais ils en font partie. Et il importe beaucoup qu'ils le sentent: la situation de domestique est toujours pénible par quelque côté; les maîtres ne doivent pas cesser d'y songer afin qu'elle le soit le moins possible, et surtout que le domestique n'ait pas l'impression que l'on méconnaît sa dignité humaine. Mépriser le domestique est le signe d'une âme basse.

II. Le mariage fera l'objet d'un autre questionnaire. Ici il fallait préciser seulement son but. Le but du mariage c'est d'abord l'enfant et ce but est double: mettre l'enfant au monde et l'élever.

Le mettre au monde: ce point a été noté, mais rarement expliqué. Cette question est très sérieuse. Elle ne peut être exposée longuement ici; disons seulement que le mariage donne aux époux des droits qui comportent des obligations. L'enfant est la conséquence normale des actes qui leur sont permis, et les époux ont l'obligation de ne pas supprimer cette conséquence. Beaucoup de gens commettent des erreurs sur ce point: voilà pourquoi le Pape Pie XI a publié son Encyclique *Casti connubii*. Je renvoie à cette Encyclique, extrêmement nette. Il est indispensable de la connaître, et de se la faire expliquer par une personne avertie, afin de connaître exactement la portée du devoir dont nous parlons.

Mais il ne serait pas nécessaire que la famille stable existe, s'il ne fallait que mettre l'enfant au monde. Il faut l'élever, c'est-à-dire le former au point de vue physique, intellectuel et moral. Voilà une question qui fera aussi l'objet d'un autre questionnaire.

Il ne faut pas s'en tenir à ces deux points: naissance et éducation des enfants. Le mariage a aussi pour but le bien des époux, et la famille a pour but le bien de tous: parents et enfants. C'est un groupe fortement constitué dans lequel tous doivent trouver la force de mieux accomplir leur destinée d'êtres humains. Un certain nombre d'élèves ont bien noté que le ménage sans enfants est incomplet, qu'il lui manque quelque chose. Les enfants sont nécessaires aux parents, comme les parents aux enfants.

III. Je n'insisterai pas sur les devoirs des époux entr'eux (en dehors de ce qui a été dit plus haut), ni sur les devoirs des enfants et des parents. Il était bon de montrer que les devoirs des enfants durent toute la vie; et le devoir d'obéissance qui se modifie subsiste néanmoins sous la forme de la déférence pour tous les avis des parents, même lorsqu'on a atteint l'âge d'homme. Et d'autre part, il y a des devoirs nouveaux qui s'imposent aux enfants quand ils ont grandi: ainsi le devoir d'assistance, assistance matérielle et assistance spirituelle. De cette dernière, aucun élève n'a

parlé. Quant aux devoirs des parents, ils sont tous dominés par ce principe : l'enfant doit être élevé pour lui, et l'on doit vouloir son bien véritable. Nous reviendrons un peu plus tard sur ces questions d'éducation, mais notons dès maintenant que le principe d'une éducation véritable, c'est l'amour, — l'amour éclairé, vigilant et sans faiblesse. La fermeté et l'amour doivent aller de pair : sans l'amour, la fermeté est trop souvent de la dureté. Et sans fermeté, il arrive que les parents ne soient en somme que « les domestiques de leurs enfants ». (Ch. Verkest, *Saint-Gandon*).

C'est ici qu'il aurait été bon de regarder autour de vous et de donner des exemples : de bons exemples pour qu'on les admire, et de mauvais pour les condamner.

IV. La dernière question est souvent exposée de manière confuse.

Principe : l'Etat est au-dessus de la famille puisqu'il a le droit de lui donner des lois. L'Etat commande à la famille et la famille ne commande pas à l'Etat. Ce qui a fait hésiter plusieurs élèves, c'est que la famille a des droits à faire valoir à l'égard de l'Etat : en ce sens elle serait au-dessus de l'Etat. Mais l'individu a également des droits : le droit de vivre, le droit de posséder..., et cependant vous admettez tous que l'Etat est au-dessus de l'individu.

Seulement il faut ajouter (et notamment contre la doctrine socialiste) que la famille, comme l'individu, a des droits sacrés, qui font partie de ce que l'on appelle la dignité humaine; et ces droits, l'Etat doit les respecter. L'Etat a en effet l'autorité souveraine, mais cette autorité, qui ne peut avoir que Dieu pour fondement, est également soumise à Dieu; les papes ont souvent répété que Dieu était à la fois la source et la limite de l'autorité.

(Notez d'ailleurs que l'Etat et la famille n'existent finalement que pour le bien de l'individu. Il s'agit toujours de donner à l'individu un milieu qui lui permette de vivre, et de bien vivre.)

Ces droits, il fallait les énumérer rapidement, et donc d'abord les classer. Ne pas mettre en tête, comme beaucoup l'ont fait, les allocations familiales.

p. 175 →

D'abord les droits concernant la constitution même de la famille : unité, indissolubilité du mariage.

Puis la protection morale et physique : lutte contre la propagande immorale, l'avortement, les maladies...

L'allègement des charges matérielles : allocations familiales, diminution d'impôts...

Le vote familial est un droit d'un autre ordre; en lui-même il ne constitue pas un avantage direct, mais il est le moyen naturel d'obtenir les autres, — et d'autre part il constitue un effort pour rendre le suffrage plus universel encore, en faisant entendre, par le bulletin du père, la voix des enfants.

Les correcteurs demandent en général que les élèves s'efforcent de rédiger leurs devoirs simplement et clairement. Veillez à l'orthographe. Veillez aussi à la ponctuation : sans ponctuation, la phrase devient souvent incompréhensible. D'autre part, mettez toujours de l'ordre dans les idées : faites un paragraphe pour chaque idée importante, et à l'intérieur du paragraphe mettez aussi de l'ordre entre les idées secondaires.

A. GOUZE,

Docteur en Droit.

N° 115, Mars 1940, pp. 247-248-249  
C. Rendu Dec. 1939

## SOCIOLOGIE

### Le divorce.

Les correcteurs estiment, dans l'ensemble, que les devoirs sont honorables, bien que dans trop de copies, la partie un peu difficile du questionnaire ait été insuffisamment traitée, et que d'autre part les élèves, sauf quelques exceptions, ne fassent pas une place assez large aux remarques et aux *observations personnelles*. On se contente souvent de formules exactes mais trop générales, prises dans des manuels. Servez-vous des manuels et même de leurs formules, mais montrez par des exemples que vous voyez nettement la portée de ces formules.

Les devoirs de sociologie ne sont pas des devoirs d'orthographe, de rédaction, ou de ponctuation. Mais il faudrait cependant veiller à présenter, autant que possible, un devoir *correct* à ces divers points de vue : vos idées s'en trouveront plus clairement exprimées, et paraîtront meilleures.

*Divorce* : rupture du lien conjugal, et par conséquent possibilité de remariage. *Séparation de corps* : liberté de vivre séparés. Ces définitions ont été en général bien données.

L'Eglise condamne le divorce. Parfois (et très rarement d'ailleurs) vous entendez parler d'un mariage annulé à Rome. Il vaut mieux dire : *déclaré nul*. Rome, en effet, ne rompt pas un mariage, mais déclare qu'il était nul dès le commencement. Par contre, l'Eglise admet la séparation de corps. Mais, en dehors de la séparation volontaire (lorsque l'intérêt des enfants ne s'y oppose pas), la séparation elle-même n'est admise par l'Eglise que pour des *motifs graves* : le mariage en effet comporte pour chaque époux l'obligation d'habiter avec son conjoint, et donc ce n'est qu'exceptionnellement que l'on peut en être dispensé.

L'Eglise, confirmant les textes sacrés, interdit le divorce, cette raison nous suffit à nous chrétiens. Mais ce qu'il faut bien souligner, c'est que cette doctrine est parfaitement d'accord avec la raison. La raison exige l'indissolubilité pour divers motifs :

1° Il est incontestable que le fait pour un homme d'épouser une seconde femme (ou réciproquement), alors que la première vit encore, a beaucoup moins de *dignité* que le mariage indissoluble. « Le divorce est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes », a dit un élève. La phrase est maladroite et naïve; mais elle a le mérite de nous faire mieux sentir cette question de dignité.

2° Le divorce est contraire à la tâche essentielle de l'homme et de la femme, qui est d'élever ensemble leurs enfants. Avec le remariage, non seulement les conditions d'une bonne *éducation* ne sont pas réunies, mais encore le spectacle qui est donné à l'enfant risque en général de porter atteinte à l'élevation et à la pureté de ses sentiments.

3° Le divorce est contraire à la *natalité* : on ne s'encombre pas d'enfants afin de pouvoir être plus libres de se séparer; et l'on peut dire que le second mariage, en règle générale, est très peu fécond. C'est bien la preuve que ce second mariage est vicié dans son origine, et que la mentalité des divorcés n'est pas conforme à l'esprit véritable du mariage.

4° *Le divorce ouvrant une porte de sortie, les époux ne font pas d'effort pour aplanir les difficultés inévitables de la vie en commun. Au contraire ils en prennent leur parti, et parfois les aggravent pour arriver plus vite à la libération. La loi de divorce crée donc un appel au divorce.*

5° Le divorce ne peut jouer un rôle limité. Dans le pays où il s'introduit, *il se multiplie nécessairement*. En principe, dans la loi française il ne peut être prononcé que pour des causes graves : en fait divorce qui veut, et le divorce par consentement mutuel, qui en droit, n'est pas possible, s'est extrêmement répandu. Il suffit de jouer une petite comédie dont personne n'est dupe, mais qui permet de tourner la loi.

Cet *abus inévitable* du divorce est une des plus graves raisons que l'on puisse invoquer contre cette institution. Les partisans du divorce font souvent remarquer, en effet, que dans certains cas (faute très grave, impos-

sibilité de s'entendre, pas d'enfants issus du ménage), le divorce peut être un remède à une situation très pénible. Malgré ces cas intéressants (il s'en rencontre en effet), il reste qu'il est impossible de limiter ainsi le divorce et donc, pour le bien de quelques individus, on ne peut admettre une institution qui a nécessairement de *très graves répercussions sociales*.

Notez bien que la séparation de corps présente souvent, quoique à un moindre degré, les mêmes inconvénients graves que le divorce, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants. Seulement il y a une différence essentielle : *la séparation est une situation pénible, anormale, exceptionnelle*, et donc on n'en abusera pas. En fait ces abus ne se sont jamais produits. Il y avait jadis beaucoup moins de séparations qu'il y a aujourd'hui de divorces, et bien souvent une réconciliation, toujours possible, intervenait.

Pourquoi l'Eglise condamne-t-elle le divorce civil qui ne prétend rompre que le mariage civil ? Certains vous diront : l'Etat permet le divorce, mais il y a beaucoup d'autres choses que l'Etat ne condamne pas, alors que l'Eglise les condamne et on ne lui demande pas de sanctionner tous les commandements de Dieu et de l'Eglise. Dès lors laissez l'Etat réglementer comme il veut mariage et divorce civil : le catholique sait ce que sa conscience lui ordonne et n'usera pas, s'il ne veut pas pécher, de cette possibilité.

Voici ce qu'il faut répondre :

1° En fait, la possibilité de divorcer crée une tentation pour le catholique, et donc des *conditions favorables au mal*. Or l'Etat ne doit pas entraver, mais au contraire favoriser l'accomplissement de tous les devoirs, y compris par conséquent les devoirs religieux. Il n'est pas douteux que la loi de divorce (conformément d'ailleurs à l'espoir de ceux qui ont fait la loi) a été un puissant agent de déchristianisation.

2° D'ailleurs l'Etat ne fait pas que tolérer le divorce. Ce sont ses tribunaux qui le prononcent; et quand le mariage civil est contracté, l'Etat s'arroge le droit d'affirmer que les nouveaux époux sont vraiment mariés et qu'ils ont le droit d'agir en gens mariés. Et leurs enfants auront les droits d'enfants légitimes. Il y a donc ici une affirmation de droit contraire à la vérité. On n'est pas à la fois mariés selon l'Etat et non mariés selon l'Eglise. On est marié ou on ne l'est pas.

Et ceci nous fait toucher à un point plus profond. En réalité ce n'est pas à l'Etat de dire si les gens sont mariés ou non. Le mariage n'est pas créé par l'Etat. En remontant à la source, on s'aperçoit que ce qui est condamnable, ce n'est pas tant le divorce que le mariage civil. L'existence du prétendu mariage civil n'a pas de gros inconvénients tant que l'Etat applique les principes essentiels du mariage religieux : unité et indissolubilité. Mais si ces principes sont abandonnés (et c'est le cas pour le second lorsqu'on introduit le divorce), c'est alors que le conflit apparaît.

Pour bien comprendre cela, remarquez que l'Etat en vient à créer, non pas une simple permission, mais de véritables obligations contre celles qui nous sont imposées par l'Eglise. Si je divorce et me remarie, l'Etat m'oblige à vivre avec mon nouveau conjoint, alors que l'Eglise me le défend.

Et si l'Etat, après avoir abandonné le principe de l'indissolubilité, voulait abandonner le principe de l'unité, diriez-vous également que, après tout, cela le regarde et qu'il ne réglemente encore que le mariage civil. La vraie définition du mariage n'appartient pas à l'Etat.

Ici une remarque : l'Etat n'a pas même le droit d'offrir le divorce aux gens non baptisés. En droit naturel, le mariage est indissoluble, et le droit naturel s'impose à l'Etat. Que ces époux non baptisés et donc n'ayant pas reçu le *sacrement* de mariage, reçoivent le baptême, l'Eglise ne leur permettra pas de divorcer.

Je n'insisterai pas sur la dernière question, qui ne donnait lieu à aucune difficulté. Mais j'aurais voulu que, là surtout, les élèves fassent des remarques personnelles. Certains, il est vrai, ont dit que dans leur commune les conditions et les habitudes de vie étaient favorables à un sain développement de la famille. Nous devons nous en réjouir.

Antoine GOUZE.

N° 116, Avril 1910, pp. 319-320-321  
C. Rendue Janv. 1910

SOCIOLOGIE

I. L'éducation est la formation complète de l'enfant : physique, intellectuelle et morale. Elle comprend donc l'instruction. Mais dans un sens plus précis on oppose l'éducation qui est la formation morale et sociale, et qui s'adresse au cœur et à la volonté, à l'instruction qui exerce l'intelligence et lui donne des connaissances.

L'instruction permet de juger, de raisonner, de se rendre compte de ce qui nous entoure; elle permet aussi d'exercer un métier : c'est l'instruction professionnelle. Si importante que soit, pour ces motifs, l'instruction (adaptée, bien entendu au milieu social), elle l'est moins que l'éducation, dans laquelle nous ne pourrions mener une vie morale et sociale. C'est l'éducation qui nous permet de vivre en hommes de bien, en chrétiens, et d'atteindre le but suprême qui est le salut. (Notez que l'instruction religieuse doit être considérée comme faisant partie de l'éducation, — en raison de son but essentiel.)

p. 320 →

Des lors, il est bien évident que la politesse, les bonnes manières sont loin de constituer toutes les qualités de l'homme bien élevé. Politesse et manières ne doivent pas recouvrir hypocritement la bassesse des sentiments ni la lâcheté de la volonté, mais au contraire n'être que la conséquence naturelle de la noblesse de l'âme.

II. Les réponses étaient généralement brèves sur le second point. C'était pourtant la partie personnelle du devoir. Tous, vous aviez pu remarquer autour de vous des parents qui savaient et d'autres qui ne savaient pas très bien remplir leur rôle d'éducateurs. Pourquoi ne pas citer et juger ces exemples? Ils vous auraient servi à faire ressortir qu'une bonne tâche d'éducation ne saurait être menée sans fermeté et sans amour. La fermeté seule devient trop souvent une sorte de tyrannie, et l'amour seul risque de dévier et n'être que faiblesse. Si le père ne commande pas, l'enfant commande. Ce qui est nécessaire, indispensable, c'est l'amour éclairé. L'autorité est une chose très difficile : elle ne consiste nullement, comme beaucoup le croient, à crier, à sévir, à se montrer intraitable. Ce n'est là qu'une caricature de l'autorité. La véritable autorité est beaucoup plus difficile. Les parents doivent veiller à tout, mais cependant faire comprendre à l'enfant l'importance très diverse des choses qu'on exige d'eux. On est trop souvent rigoureux pour des peccadilles, alors qu'on demeure faible dans des circonstances graves. L'autorité, encore une fois, ne peut s'exercer et n'être subie que dans l'atmosphère de l'affection. Que l'enfant n'ait jamais l'impression que la punition est une sorte de vengeance.

L'éducation est une chose délicate pour une autre raison : l'enfant change, son cœur, son âme grandissent comme son corps. Il faut savoir le suivre à travers ces changements, dont lui-même toujours ne se rend pas très bien compte. Quand ce sera votre tour d'être éducateurs, ne vous mettez pas dans le cas de faire dire à vos enfants : « Mon père ne me comprend plus... » Alors il écouterait peut-être encore avec déférence, mais tout ce que vous diriez serait stérile. Quand l'enfant grandit, la meilleure base de l'autorité du père, c'est la confiance du fils. Voilà pourquoi, dans les foyers qui se sont fondés tôt, les pères, jeunes, gouvernent mieux les enfants.

III. Il devient alors tout simple de répondre à la troisième question. Qui donc connaît l'enfant d'une connaissance familière, d'une connaissance de tous les instants, sinon le père et la mère? Et qui donc le chérit davantage. Les êtres les plus égoïstes montrent un dévouement sans borne, et facile, et naturel, lorsqu'il s'agit de leurs enfants.

La connaissance et l'amour sont les deux qualités fondamentales de l'éducateur. C'est non seulement une injustice, mais une folie de croire que d'autres pourront faire ce que font les parents. Encore n'avons-nous parlé que des raisons naturelles; mais, chrétiens, nous devons tenir compte, en outre, des grâces spéciales du sacrement de mariage.

10-321 → Mais l'Eglise a des droits. Elle a le droit général d'enseigner, non seulement les vérités religieuses, mais toutes les autres, parce que tout a un lien direct ou indirect avec la religion. Mais ce droit n'est qu'un droit contre l'Etat, en ce sens que l'Etat ne peut priver l'Eglise de la possibilité d'enseigner. A l'égard de la famille, ce droit seul ne prévaudrait pas. Mais s'il s'agit d'enfants baptisés les choses changent : l'Eglise acquiert par là ce que Pie XI, dans son Encyclique sur l'éducation (que vous devriez lire très attentivement) nomme : la maternité spirituelle. En vertu de cela, le droit de l'Eglise est plus fort que celui de la famille en ce qui concerne la formation religieuse et tout ce qui peut s'y rattacher. L'Eglise, d'ailleurs, n'en usera qu'avec la plus grande prudence, tant elle respecte le rôle naturel de la famille.

Quant à l'Etat, il a d'abord le devoir de favoriser l'exercice des droits de la famille et de l'Eglise. Il doit donc aider la famille, au besoin en mettant des écoles à sa disposition, mais dans ces écoles on devra respecter la volonté des familles. En vertu de sa fonction, qui est d'assurer le bien commun temporel, l'Etat a le droit et le devoir de contrôler l'éducation des familles et, dans des cas exceptionnels, de se substituer aux familles qui n'accompliraient pas leur devoir. Donc, résumons ce rôle en trois mots : favoriser, contrôler, suppléer.

IV. Il n'est pas besoin d'insister beaucoup sur le quatrième point : l'enfant n'appartient pas à la famille ni à personne, parce qu'il est une personne humaine et non une chose. Comme l'homme, l'enfant n'appartient qu'à Dieu. Personne ne peut avoir sur lui un droit de propriété, comme sur un animal par exemple. La formule dont nous parlons sert simplement à mettre en lumière les droits de la famille contre certaines prétentions excessives de l'Etat.

Quant au maître d'école, même s'il est nommé par l'Etat, il est bien évident, d'après tout ce qui précède, qu'il ne peut être considéré que comme le délégué des familles : il supplée les parents dans une partie de leur tâche, qu'ils ne pourraient mener à bien eux mêmes.

Antoine GOUZE.

N<sup>o</sup>. 117. Mai 1940, pp. 373-374-375  
C. Renoult Fev. 1940

## SOCIOLOGIE

### La vie sociale.

I. Si l'homme vit en société c'est à la fois par *instinct* et par *nécessité*. Ce sont là deux causes distinctes. L'homme supporte mal la solitude, et l'homme a besoin des autres.

Cette nécessité est d'abord *économique* : à quoi serions-nous réduits si nous devons fabriquer nous-mêmes tout ce qui nous est nécessaire ? Mais grâce à la spécialisation et à l'échange, nous pouvons vivre beaucoup plus largement. Il en est de même au point de vue *intellectuel* : le savant se spécialise, il profite des recherches des autres savants, les élèves profitent de la science des maîtres. Il faut souligner ici fortement ce que l'on peut appeler la division du travail dans le temps : chaque génération profite des travaux des générations qui l'ont précédée.

Pour les avantages moraux, distinguons *cœur* et *volonté*. Naturellement le cœur trouve l'occasion dans la vie sociale d'éprouver les sentiments les plus divers. Quant à la volonté dans ses rapports avec le bien, il fallait dire : d'abord que la vie sociale nous donne l'occasion de pratiquer de nombreuses vertus : justice, charité, humilité, obéissance, — et ensuite que nous trouvons dans la vie sociale des forces pour accomplir ces vertus : les bons exemples, grâce à Dieu, ne manquent pas ; or les exemples nous montrent que ces actes de vertu ne sont pas au-dessus de nos forces, et ils nous inspirent, lorsque nous ne les avons pas suivis, une honte, qui est souvent le commencement du repentir. Naturellement il y a la contrepartie : occasions de fautes, même de crimes, et mauvais exemples.

Ajoutez que la vie de société présente un autre danger : c'est de nous détourner de nous-même. Il y a des gens qui ont horreur de la solitude, — cette solitude nécessaire, où l'on se met face à face avec son âme et avec Dieu. (Au point de vue intellectuel aussi il faut rechercher la solitude : sur combien de questions portons-nous un jugement sans y avoir personnellement réfléchi. Songez à la puissance de la presse. Certains disent : je lis plusieurs journaux pour me faire une opinion, mais leur opinion dépend cependant de ces journaux : le mieux fait ou le dernier lu l'emporte.)

II. Tout le monde ou presque tout le monde fait partie d'une famille et d'une nation. Ce sont donc là des *sociétés naturelles*. Les autres sociétés résultent de la volonté des individus : syndicats, coopératives, sociétés de Bienfaisance, sociétés sportives, scientifiques, etc... ; on ne peut les énumérer toutes, parce qu'elles sont extrêmement diverses. Bien que ce ne soient pas des sociétés naturelles dans le sens que nous venons de dire, il est cependant naturel que les hommes constituent de telles sociétés.

Un certain nombre d'élèves ont parlé de sociétés obligatoires : départements, associations syndicales de propriétaires... Il n'est peut-être pas nécessaire de faire pour celles-là une catégorie à part. Qui est-ce qui établit cette obligation ? Bien évidemment l'Etat, et l'Etat n'est que l'organisation de la nation. Donc tout cela se rattache à la société naturelle qu'est la nation. Si la nation est un groupement naturel, ce groupement peut être organisé de manières très diverses : il n'en reste pas moins que cette société organisée est une société naturelle.

Deux remarques sur la commune et sur l'Eglise :

1° La *commune* a été citée par certains comme société naturelle à côté de la nation : le plus souvent on se sert du terme général : société civile qui désigne aussi bien la commune que la nation. Mais il faut reconnaître que, surtout à la campagne, la commune a une telle importance que vous pourriez très bien lui faire une place particulière.

2° L'*Eglise* est une société surnaturelle et donc doit être considérée tout à fait à part.

p. 374 →

III. *L'autorité* est nécessaire dans une société parce que les membres de cette société doivent collaborer à une tâche commune : il faut donc fixer la tâche de chacun et en assurer l'exécution. Même si tous les hommes étaient raisonnables, on ne pourrait pas s'en passer, car il serait absolument impossible d'obtenir un accord permanent sur toutes les questions.

Dans la famille, l'autorité a une fonction un peu différente : l'autorité du père sur les enfants n'a pas pour but la bonne marche de la famille (comme pour un syndicat), mais le bien même de l'enfant : ce qu'on exige de l'enfant, on l'exige pour son bien à lui et non pour le bien des autres (sinon accessoirement). Tandis que si vous tenez à la discipline syndicale, c'est pour que le syndicat marche bien et que tous les syndiqués y trouvent leur profit. Pareillement pour l'Etat.

Le père, le chef de l'Etat, tiennent leur autorité de Dieu. Aucun homme n'a le droit de commander aux autres; mais la société étant naturelle et donc voulue par Dieu, il est bien évident que l'autorité, qui est nécessaire, est voulue également par Dieu. Mais ceci n'est vrai que des sociétés naturelles. Pour les autres, comme vous pouvez en faire partie ou non, il est bien évident que l'autorité (d'ailleurs très limitée) des dirigeants vient du consentement des membres.

Revenons aux sociétés naturelles et particulièrement à l'Etat. L'autorité vient de Dieu, mais Dieu ne désigne pas directement celui qui la détient. Tous les moyens de désignation sont valables : hérédité, élection, etc... Voilà pourquoi tout gouvernement établi, même si son origine a été criminelle, est un gouvernement légitime, que l'on doit respecter, du moment qu'il gouverne en fait et assure l'ordre. Il ne faut pas confondre la propriété et la souveraineté : celui qui exerce l'autorité n'est pas le propriétaire de cette autorité, il exerce simplement une fonction au nom de Dieu. Dans un Etat démocratique, la majorité ne crée pas l'autorité, mais simplement elle désigne celui qui ou ceux qui la détiendront.

On doit le respect à l'autorité, mais il faut bien marquer la portée et les limites de ce respect. C'est une question difficile et qui ne peut être traitée entièrement ici. Retenons seulement quelques principes :

1° Le respect est dû même si l'autorité commet des *erreurs* : si chacun en effet s'arrogé le droit de distinguer entre les actes de l'autorité, celle-ci est inexistante. Cela n'empêche bien entendu ni les critiques ni les remontrances.

2° Le respect n'est pas dû lorsque l'autorité commande quelque chose qui est une faute. Pour nous chrétiens, la question est très simple : nous faisons partie en effet de l'Eglise et de la Nation; quand leurs commandements se contredisent, c'est à l'Eglise que nous obéissons. C'est ce que l'on appelle la *résistance passive*.

3° La *résistance active* est tout à fait exceptionnelle. Il s'agit en effet de renverser le pouvoir et cela n'est permis que dans des cas indiscutables et très graves, c'est-à-dire des cas où il est très évident que l'autorité n'assure plus du tout sa fonction : par exemple s'il ne maintient plus l'ordre, ou s'il compromet gravement les intérêts spirituels. Exemple : l'Espagne en 1936. Encore faut-il qu'il y ait des chances de succès : sinon à quoi bon des troubles nouveaux ? Il faut encore tenir compte du prix en vies humaines que cela pourra coûter... Encore une fois, je ne donne ici que des indications, car la question est extrêmement délicate. Retenez essentiellement que le droit à l'insurrection existe, mais dans des cas très exceptionnels.

Dans l'ensemble, les correcteurs ne sont pas mécontents des devoirs de février, mais ils soulignent tous le manque de personnalité, les développements trop faciles (par exemple sur les avantages économiques de la vie sociale). On me signale particulièrement que J.-M. Lesaint a envoyé, comme tous les mois, un travail excellent, très personnel, clair, plein d'idées justes et intelligentes.

Antoine GOUZE.